

Kippour : Le changement au cœur du pardon, par le Rabbin Mikael Journo

La vie quotidienne est souvent le terrain de désaccords et de divergences. Ces blessures peuvent devenir une obsession, générant de l'animosité envers ceux que nous tenons responsables de notre souffrance.

La tentation de la vengeance peut alors s'avérer irrésistible, soulignant la difficulté du pardon envers ceux qui nous ont causé du tort.

Les sociétés ont créé des lois, des règles, et des sanctions pour résoudre ces conflits, distinctes du concept de pardon.

Platon, dans le *Timée*, avançait que la méchanceté n'était pas inhérente à la nature humaine. Selon lui, ceux qui commettent des erreurs devraient bénéficier de notre clémence. Dans cette optique, l'expiation d'une faute devrait favoriser la guérison du mal, tandis que la capacité du coupable à présenter des excuses encouragerait l'indulgence.

Aristote soutenait que l'homme magnanime met de côté la rancune pour éviter de souffrir inutilement. Cependant, dans la vision chrétienne, bien que le pardon soit présenté de manière simpliste comme un acte obligatoire, sa mise en pratique a souvent été nuancée au fil du temps.

Dans le judaïsme, le pardon occupe une place centrale.

La *Techouva* est particulièrement mise en avant lors des célébrations de *Tichri*. À la veille de *Yom Kippour*, nous demandons pardon à ceux que nous aurions pu blesser.

Si la victime ne pardonne pas après trois sollicitations, elle peut être considérée comme blâmée. Le pardon juif implique plusieurs acteurs et une démarche sincère, tant sur le plan intellectuel que psychologique. La personne reconnue coupable entreprend alors une démarche directe envers sa victime pour lui montrer qu'elle a réfléchi et compris les conséquences de ses actes. Cela marque l'aboutissement d'un profond travail intérieur.

Le processus de pardon se divise en deux temps. Dans un premier temps, la personne coupable, après une réflexion approfondie sur son geste, décide de faire amende honorable auprès de la victime. À ce moment-là, elle n'est plus la même personne que celle qui a commis la faute. Cette démarche est indépendante de la justice, qui suit son cours conformément aux règles en vigueur.

La deuxième étape appartient à la victime, qui doit elle aussi effectuer une démarche intellectuelle et psychologique pour réinterpréter la situation de manière différente. En évacuant les pensées qui la tourmentent, elle devient capable de pardonner à son adversaire. Au lieu de rester prisonnière de sa rancune, la victime se libère.

Ce geste mutuel, réfléchi et ordonné, permet de réévaluer l'événement à l'origine du conflit, annonçant ainsi son effacement.

Bien avant les découvertes de la psychologie moderne, la pensée juive avait formalisé la nécessité d'un effort sincère du coupable et de la victime pour rétablir une vie sociale fondée sur la solidarité et l'action commune.

*Extrait du livre : L'Apport du Judaïsme à l'humanité, réflexions au jour le jour d'un rabbin*